

Procès-verbal de l'élection de la commission de prévoyance Prévoyance professionnelle

Varilles according a few valeing or constitute of the street few valeing dêmont consultate to include a consultate de					
Veuillez remplir ce formulaire en caractères d'imprimerie. Tout formulaire dûment complété et signé gagnera en rapidité de traitement.					
Employeur		N° contrat			
		Début du mandat			
Poprásontante de l'emple	NOTE:				
Représentants de l'employeur L'employeur élit les personnes suivantes pour le représenter:					
Personne 1	nes salvantes pour le representer.	Personne 2 (facultat	tif)		
Prénom		Prénom			
Nom		Nom			
Rue/n°		Rue/n°			
NPA/localité		NPA/localité			
Début du mandat (date)		Début du mandat (date)			
Signature		Signature			
Représentants des employés Les salariés élisent le même nombre de représentants des employés que de représentants de l'employeur.					
Personne 1		Personne 2 (facultat	tif)		
Prénom		Prénom			
Nom		Nom			
Début du mandat (date)		Début du mandat (date)			
Signature		Signature			
Tous les salariés assurés ont été invités à participer à l'élection du/des représentant(s) des salariés					





Président			
Lors de sa séance du	Date:	la commission de prévoyance paritaire a élu la personne suivante a	ıu
poste de président	Prénom/nom:		

Remarque

La commission de prévoyance se constitue elle-même. Elle désigne un président parmi ses membres. La durée du mandat du président est décidée par la commission de prévoyance. Elle dure trois ans au plus et peut, à condition que la durée du contrat convenue dépasse les trois ans, être fixée à cinq ans au maximum par la commission de prévoyance. Si aucune nouvelle élection n'est organisée à l'expiration du mandat, celui-ci est prolongé tacitement d'un an. Une réélection est possible. Des informations concernant le traitement des données personnelles par Pax figurent dans la déclaration de confidentialité sous www.pax.ch/protection-des-donnees.

La Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA est chargée par la Pax, Fondation collective LPP, par la Pax, Fondation pour l'encouragement à la prévoyance en faveur du personnel et par la Pax, Fondation collective Balance de la gestion des affaires et autorisée à entreprendre toutes les actions en leur nom et pour leur

compte.

0432/ASBV/11.2024